

incertitude en matière d'interprétation de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, tout comme dans les dernières années. Le coût de la complexité demeure inutilement élevé.

Dans l'examen du Livre blanc, le Comité a noté que les objectifs de l'efficacité et de l'équité ont passé avant l'objectif de la simplification. Le Comité est d'accord en théorie avec un tel ordre de priorité. En pratique, toutefois, les propositions du Livre blanc vont créer des complications inutiles.

De temps en temps, on fait grand cas des compromis entre les objectifs de la réforme fiscale, comme si une initiative dans le sens de la simplification devait *toujours* être prise au détriment de l'efficacité ou de l'équité. Il existe des compromis, qui devraient évidemment être identifiés, mais il est facile d'en surévaluer l'importance. Les recommandations du présent rapport et celles du précédent rapport du Comité intitulé *Impôt simplifié*, par exemple, aboutiraient à un système fiscal plus efficace, dont l'équité serait plus visible.